



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.01

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 07 mai 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_01-DE

**Rapporteur :**  
**Dominique CAP Maire**

**Exposé**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 mai 2026 a été adressé à l'ensemble du Conseil municipal.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 07 mai 2026.

**Projet de délibération soumis à la :**

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.02

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### **Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 05 juin 2026 - Elections sénatoriales**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_02-DE

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 05 juin 2026 - E

**Rapporteur :**

**Dominique CAP Maire**

**Exposé**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 juin a été adressé à l'ensemble du Conseil municipal.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 05 juin 2026.

**Projet de délibération soumis à la :**

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.03

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

### **Modification de la composition des commissions du Conseil Municipal**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Modification de la composition des commissions du Conseil Municipal

### **Rapporteur :**

**Dominique CAP Maire**

### **Exposé**

Monsieur le Maire rappelle que les commissions ont été mises en place suivant la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2026.

Considérant la demande en date du 17 juin 2026 de Elodie ROUDAUT, élue sur la liste « L'Energie du renouveau », et membre de la commission suivante : 3ème commission : Urbanisme, Travaux et Ports, de changer de commission pour la 1ère commission : Fonctions supports et transitions, Considérant que Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De procéder à la désignation de Madame Elodie ROUDAUT au sein de la commission n°1 « Fonctions Supports et Transitions » au lieu de la commission n°3 « Urbanisme, Travaux et Ports »

### **Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.04

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Régie à autonomie financière du  
port du Tinduff : élections des  
membres du conseil d'exploitation**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Régie à autonomie financière du port du Tinduff : élections des membres du conseil d'exploitation

**Rapporteur :****Dominique CAP Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2013-04-01 portant création de la régie à autonomie financière pour le port du Tinduff,

Vu les statuts de ladite régie,

La commune de Plougastel-Daoulas qui exerce la compétence en matière de port maritime de plaisance conformément à l'arrêté préfectoral n°2003-1254 du 30 octobre 2003, a décidé de créer une régie dotée de l'autonomie financière sur la base des articles du Code général des collectivités territoriales : L1412-1, L2221-1 à L2221-9, R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71, R2221-72 à R2221-94.

Cette régie a pour objet l'exploitation, la gestion, et l'entretien du port de plaisance du Tinduff sur l'ensemble de son périmètre.

Le port du Tinduff est administré par un conseil d'exploitation, composé de 8 membres répartis en 3 collèges

- 5 représentants de la commune,
- 2 représentants des professionnels de la mer et du nautisme,
- 1 représentant des plaisanciers et 1 suppléant.

Les conseillers municipaux membres du conseil d'exploitation sont élus par le conseil municipal pour la durée de leur mandat.

Les autres membres sont nommés pour la durée du mandat municipal et leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du conseil municipal.

Les statuts (joint) présentent les modalités d'organisation et de fonctionnement administratifs et financiers.

Le nouveau conseil municipal ayant été installé le 28 mars 2026, il y a lieu de désigner les représentants au conseil d'exploitation.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'élire au sein du Conseil d'exploitation de la régie :

- Au titre des représentants de la commune :

|                |               |
|----------------|---------------|
| Dominique CAP  | Patrice RUBAN |
| Xavier LE GALL | Sten LE GALL  |
| Michel CORRE   |               |

- Au titre des représentants des professionnels de la mer et du nautisme :

- Yann ROGER
- André LE GALL

- Au titre des plaisanciers :

- Jean URVOIS (titulaire)
- Michel BRETON (suppléant)

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_04-DE

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.05

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Désignation de représentants des  
associations locales à la  
Commission Consultative des  
Services Publics Locaux (CCSPL)**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**Désignation de représentants des associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)****Rapporteur :****Dominique CAP Maire****Exposé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1413-1,  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/12 en date du 20 juin 2014 portant la création de la CCSPL,

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine notamment le rapport annuel établi par chaque délégataire et se prononce sur tout projet de délégation de service public, avant le conseil municipal. Elle émet également un avis sur tout projet de création de régie dotée d'une autonomie financière ou sur tout projet de contrat de partenariat, avant la délibération du conseil municipal.

Cette commission, présidée par le Maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Elle est composée :

- d'un président : le Maire,
- des membres du conseil municipal, désigné selon le principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants des associations locales, nommés par l'assemblée délibérante,
- le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées avec voix consultative.

Par délibération en date du 07 mai 2026, le conseil municipal a procédé à la nouvelle désignation de ses représentants au sein de la CCSPL, à savoir :

| <b>Titulaires</b> | <b>Suppléants</b> |
|-------------------|-------------------|
| Dominique CAP     | Marc JEZEQUEL     |
| Romain ABGRALL    | Patrice RUBAN     |
| Yvan LACHUER      | Xavier LE GALL    |
| Béatrice HIVERT   | Brigitte DENIEL   |
| Françoise LE GALL | Séverine ALLAIN   |

Il convient à présent de désigner des représentants des associations locales.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De désigner au sein de la CCSPL, les représentants des associations locales suivantes :
  - Au titre du CIVI : Monsieur Régis PEDEL
  - Au titre de l'ADMR : Madame Hélène KERVELLA
  - Au titre de l'Amicale du Tinduff : Madame Béatrice DOUILLARD
  - Au titre de l'association des Vieux Gréments : Monsieur Michel BRETON

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.06

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : composition**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

## Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : composition

### **Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

### **Exposé**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins.
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.
- Jouir de leurs droits civils.
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises).
- Etre familiarisés avec les circonstances locales.
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'arrêter la liste des commissaires de la commune de Plougastel-Daoulas à la Commission Communale des Impôts Directs ainsi qu'il suit :



| Commissaires Titulaires  | Commissaires Suppléants |
|--------------------------|-------------------------|
| Marianick NICOLAS        | Jean-Jacques ANDRE      |
| Yvette MOAL              | Monique LE BOT          |
| François LE BOT          | Nicole GUENNO           |
| Pierre LE BARS           | Michel PAUGAM           |
| Jean-Claude LE GALL      | André BAUMY             |
| Daniel GOURVES           | François CORRE          |
| Hervé BREZELLEC          | Sylvie KERMEL           |
| Claudine ORVOEN          | Jeanine CORRE           |
| Julie MERCIER            | Marie Michèle COYER     |
| Evelyne LANGLOIS         | Dominique PETTE         |
| François THOUROUDE       | Frédéric RAYMOND        |
| Laétitia MOYSAN          | Bernard CALVEZ          |
| Sandrine GAWRON          | Baptiste MENARD         |
| Gaëlle KERVELLA          | Charles PAGE            |
| Bernard PENHOET          | Fabian SIRE             |
| Christine ROUILLON GUYOT | Eric KERJEAN            |

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.07

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Convention de fourniture de repas  
en liaison chaude avec l'AEP  
Diwan 2026-2031**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d'absents : 2

Procurations : 2

Nombre de votants : 31

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY, Damien RIVIER

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

**Convention de fourniture de repas en liaison chaude avec l'AEP Diwan****Rapporteur :****Brigitte DENIEL 7ème adjointe au Maire****Exposé**

La Cuisine centrale de Plougastel prépare et livre les repas des 2 écoles publiques et du collège Sainte Anne depuis 2015.

L'école primaire Diwan a ouvert ses portes à Plougastel-Daoulas le 1er septembre 2017. Le gestionnaire de l'école, l'AEP (association d'éducation populaire) DIWAN PLOUGASTELL, affiliée au réseau DIWAN, a, dès l'ouverture, sollicité la commune pour la fourniture (préparation et livraison) des repas de la pause méridienne.

La commune de PLOUGASTEL-DAOULAS, avec l'objectif d'améliorer la qualité des repas servis aux élèves scolarisés dans les établissements scolaires de la commune, qu'ils soient dans le premier ou le second degré, dans le public ou dans le privé, a répondu favorablement à la sollicitation de l'association. Une première convention a été établie pour la période 2017-2020, reconduite jusqu'en 2026.

Les représentantes de l'AEP ont demandé à la Ville de renouveler cette convention pour les 5 prochaines années (2026-2031).

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver les termes de la convention de fourniture de repas en liaison chaude avec l'AEP Diwan, pour la période 2026/2031.
- D'autoriser le maire ou son représentant légal à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Projet de délibération soumis à la :**

Bureau municipal 2026-2032 du 19 mai 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.08

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Convention de fourniture de repas  
avec le Collège Sainte Anne :  
Avenant n°1**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Convention de fourniture de repas avec le Collège Sainte Anne : Avena

**Rapporteur :**

**Brigitte DENIEL 7ème adjointe au Maire**

**Exposé**

La cuisine centrale de Plougastel prépare et livre les repas pour les 2 écoles publiques, ainsi que par convention, pour le Collège Sainte Anne depuis 2015 et l'école Diwan depuis 2017.

La convention avec **l'Ogec du Collège Sainte Anne** court jusqu'au 26 avril 2027.

Afin de répondre à la réglementation sur la déclaration des achats alimentaires en restauration collective, tous les restaurants collectifs doivent effectuer une télédéclaration de leurs données sur la plateforme « Ma Cantine ».

Les restaurants peuvent déléguer la télédéclaration au prestataire.

L'Ogec du Collège Sainte Anne demande à la Ville de se charger de cette télédéclaration.

Un avenant à la convention est rédigé pour intégrer cette demande.

L'avenant porte sur l'ajout d'un paragraphe à l'article 2 : « Engagements de la commune » qui est complété comme suit :

**5 Déclaration « Ma Cantine »**

***À partir de 2022**, le bilan statistique annuel prévu au V. de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime est établi sur la base des informations transmises annuellement par les personnes morales mentionnées à l'article L. 230-5-1, en application de l'article L. 230-2 du même code.*

*Ces informations comprennent notamment, pour chacune des catégories de denrées alimentaires prévues au V de l'article L. 230-5-1, **les valeurs hors taxe des achats des produits destinés à entrer dans la composition des repas servis pour chaque restaurant collectif**, les valeurs d'achats des produits de qualité servis répondant à chacun des critères définis au V. de l'article L. 230-5-1.*

*Chacune de ces valeurs, sont distinguées les valeurs d'achats des produits issus d'un circuit court ou d'origine française.*

La Ville s'engage à réaliser, par délégation, la déclaration annuelle, via le site « Ma cantine » selon la périodicité indiquée par le ministère de de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. A l'issue de la campagne de déclaration, la Ville transmet les données à l'école pour affichage (L'école se charge de l'affichage qui est obligatoire).

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention.
- D'autoriser le maire ou son représentant légal à signer cet avenant n°1.

**Projet de délibération soumis à la :**

Bureau municipal 2026-2032 du 19 mai 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_08-DE

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.09

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Convention de fourniture de repas  
en liaison chaude aux écoles Saint  
Jean-Saint Pierre de Plougastel-  
Daoulas**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Convention de fourniture de repas en liaison chaude aux écoles Saint Jean-Saint Pierre de Plougastel Daoulas

### **Rapporteur :**

**Brigitte DENIEL 7ème adjointe au Maire**

### **Exposé**

La Cuisine centrale de Plougastel prépare et livre les repas des 2 écoles publiques et du collège Sainte Anne depuis 2015 et l'école Diwan, depuis 2017. Cela représente environ 1000 repas par jour. Les prestations assurées pour le collège et l'école Diwan sont régies par des conventions.

En 2024, l'Ogec des écoles Saint Jean-Saint Pierre a demandé à la Ville de prendre en charge la fabrication et la livraison des repas pour les élèves de ces établissements (500 repas/jour)

Dès 2024, des études techniques et financières ont été réalisées et des négociations ont été menées entre la Ville et l'Ogec permettant de valider un démarrage de la prestation à la rentrée scolaire 2026/2027.

Une convention a été rédigée, sur la base des conventions liant la Ville avec l'Ogec Sainte Anne et avec l'AEP Diwan.

Cette convention a pour but de fixer les conditions de réalisation de la prestation, les responsabilités de chaque partie ainsi que le prix. Les négociations ont permis de valider un prix de repas, basé sur celui facturé à l'AEP Diwan, auquel vient s'ajouter le montant de l'amortissement nécessaire (travaux et matériel).

Le prix pour 2026 est de 3.71€, décomposé comme suit :

Prix de base = 3.57 € + amortissement du matériel = 0.076 € + amortissement des travaux = 0.067€

Cette convention sera signée pour une durée de 5 ans, avec un remboursement du montant des amortissements en cas de résiliation à la demande de l'Ogec.

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver les termes de la convention de fourniture de repas aux écoles Saint Jean-Saint Pierre.
- D'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

### **Projet de délibération soumis à la :**

Bureau municipal 2026-2032 du 19 mai 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

### **Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERT**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le  
ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_09-DE

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.10

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Savoir Rouler à Vélo -  
Renouvellement Convention  
SportBreizh**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



**Rapporteur :**

**Brigitte DENIEL 7ème adjointe au Maire**

**Exposé**

Lancé en 2019 par l'Etat et piloté par le ministère chargé des Sports en lien avec les territoires, le **savoir rouler à vélo** (SRAV) est un programme permettant aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

L'apprentissage du vélo est l'un des éléments de l'APER (Apprentissage de l'Education à la Route), qui se déploie du cycle 1 au cycle 3, et dont la validation est rendue obligatoire dans les programmes scolaires ; cet apprentissage se décline selon trois situations : quand l'élève est piéton, quand l'élève est passager, et quand l'élève est rouleur.

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo est un dispositif permettant la mise en œuvre du volet « élève rouleur ». Il s'organise en 3 blocs, pour 10h de formation au total :

**Bloc 1 :** savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) – 2 à 5 h

**Bloc 2 :** savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) – 3 h

**Bloc 3 :** savoir rouler (se déplacer en situation réelle) – 2 à 5 h

Le SRAV remplit plusieurs objectifs :

- Devenir autonome à vélo
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique

Depuis 2024 la commune accompagne le savoir rouler à vélo dans toutes les écoles de la commune dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, afin de rendre accessible la pratique du vélo pour les plus jeunes. Elle fait appel à l'association SPORTBREIZH pour dispenser les blocs au sein des établissements scolaires.

L'association met à disposition un éducateur sportif professionnel, agréé pour intervenir en milieu scolaire.

**Organisation :**

Afin d'assurer à tous les élèves de bénéficier du SRAV avant l'entrée en 6<sup>ème</sup>, l'association SPORTBREIZH assure les 10h de formation auprès de tous les CM2 (5 séances de 2h).

**Budget :**

Le coût du SRAV en 2024 pour tous les élèves de CM2 de la commune s'élève à 13 600€ TTC selon le détail suivant :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_10-DE

| Ecoles                                                    | Coût unitaire | Nom séances |                |
|-----------------------------------------------------------|---------------|-------------|----------------|
| Dispense des blocs 1,2,3 du SRAV école St Pierre          | 1 600€        | 3           | 4 800€         |
| Dispense des blocs 1,2 et 3 du SRAV école Mona Ozouf      | 1 600€        | 2           | 3 200€         |
| Dispense des blocs 1,2 et 3 du SRAV GS Keravel/Goarem Goz | 1 600€        | 3           | 4 800€         |
| Dispense des blocs 1, 2 et 3 du SRAV école Diwan          | 800€          | 1           | 800€           |
| <b>TOTAL (TTC)</b>                                        |               |             | <b>13 600€</b> |

### Financement :

Les crédits Génération Vélo dont a pu bénéficier la commune ont pris fin. La collectivité peut prétendre à des financements de la DRAJES qui accompagne les collectivités déjà engagées dans le SRAV. Le montant de la subvention n'est pas connu à ce jour.

### Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'autoriser la poursuite du dispositif Savoir Rouler à Vélo dans les écoles de la commune dans le cadre de son partenariat avec l'association Sport Breizh.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le renouvellement de la convention pour 3 ans, ainsi que ses avenants.
- D'autoriser la sollicitation d'aides auprès de la DRAJES pour la poursuite du dispositif.

### Projet de délibération soumis à la :

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

### Délibération du Conseil Municipal : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.11

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Pertes sur créances  
irrécouvrables : Admission en  
créance éteinte**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

Pertes sur créances irrécouvrables : Admission en créance éteinte

**Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

**Exposé**

Le rapporteur fait savoir que le Trésorier de Daoulas a présenté une demande d'admission en créance éteinte.

La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Cette créance éteinte devient une charge définitive pour la collectivité qui doit être constatée par l'assemblée délibérante. Elle n'apparaîtra donc plus sur la liste des non-valeurs.

D'un montant de 3 935,17 €, la créance concerne de l'accueil de loisirs, le transport scolaire et la TLPE au titre de l'exercice 2026.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'admettre en créances éteintes le détail figurant en annexe.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,  
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance  
Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.12

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Budget Principal Ville - Admission  
en non valeur - 2026-1**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



**Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

**Exposé**

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Chef de service comptable du SGC de Brest a transmis un état des créances non recouvrés du budget Ville à présenter en Conseil, pour décision d'admission en non-valeur.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles le comptable public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 4 902,44€.

Il précise que ces titres concernent de la restauration scolaire, de la garderie, du centre de loisirs et des droits de place.

Le tableau en annexe détaille les créances en cause.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'admettre en non-valeur les créances dont le détail figure en annexe.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.13

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

### Subventions exceptionnelles 2026

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### Etaient absents :

Solange BALAY

#### Etaient représentés :

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Subventions exceptionnelles 2026

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
 Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget Ville,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sur les subventions exceptionnelles.

Cette liste a été établie à la suite de la réception des dossiers de demande de subvention adressés par les associations,

La commune a reçu des demandes de subventions exceptionnelles dont voici le détail :

| Nom de l'Association           | Montant                   | Objet                                                                                                  |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GAB 29                         | 500,00€                   | Promotion de la bio auprès des élus et professionnels                                                  |
| SPORTBREIZH                    | 10.000,00€                | Organisation de l'épreuve cycliste internationale ouverte aux coureurs U19                             |
| USEP Ecole primaire de Keravel | Dans la limite de 760,00€ | Participation au déplacement pour la remise des prix à Paris du concours « Route allemande de contes » |
| Challenge CARATY               | 6.000,00€                 | Organisation de la manifestation de 2026                                                               |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations citées ci-dessus pour les montants indiqués.
- De dire que l'attribution des subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués peuvent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_13-DE

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.14

Commune de Plougastell-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### Subventions exceptionnelles 2026 - Bagad Plougastell

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d’absents : 3

Procurations : 2

Nombre de votants : 30

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Séverine ALLAIN, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY, Nicolas HUSSON, Damien RIVIER

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget Ville,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sur les subventions exceptionnelles.

Cette liste a été établie à la suite de la réception des dossiers de demande de subvention adressés par les associations,

La commune a reçu des demandes de subventions exceptionnelles dont voici le détail :

| Nom de l'Association | Montant   | Objet                                      |
|----------------------|-----------|--------------------------------------------|
| Bagad Plougastell    | 2.000,00€ | Participation au tour du monde en 29 jours |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association citée ci-dessus pour le montant indiqué.
- De dire que l'attribution des subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués peuvent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERT**

Publié le

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le  
ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_14-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.15

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### **Subventions exceptionnelles 2026 - ADASAP**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 3

Procurations : 2

Nombre de votants : 30

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY, Gladys LE GUEN, Benjamine JARRY

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

## Subventions exceptionnelles 2026 - ADASAP

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget Ville,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sur les subventions exceptionnelles.

Cette liste a été établie à la suite de la réception des dossiers de demande de subvention adressés par les associations,

La commune a reçu des demandes de subventions exceptionnelles dont voici le détail :

| Nom de l'Association | Montant   | Objet                                                                     |
|----------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------|
| ADASAP               | 3.000,00€ | Participation aux frais de location engagés durant la période des travaux |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association citée ci-dessus pour le montant indiqué.
- De dire que l'attribution des subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués peuvent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 ;

S'étant abstenu 0 ;

N'ayant pas pris part au vote 0 ;

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CER**

Publié le 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le  
ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_15-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.16

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

### Subventions exceptionnelles 2026 -REDEG E Plougastel

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents : 3

Procurations : 2

Nombre de votants : 30

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Brigitte DENIEL, Solange BALAY, Marion KERNEN

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

**Subventions exceptionnelles 2026 -REDEG E Plougastell****Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget Ville,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sur les subventions exceptionnelles.

Cette liste a été établie à la suite de la réception des dossiers de demande de subvention adressés par les associations,

La commune a reçu des demandes de subventions exceptionnelles dont voici le détail :

| Nom de l'Association | Montant | Objet                                         |
|----------------------|---------|-----------------------------------------------|
| REDEG E Plougastell  | 600,00€ | Organisation de la Plougastell le 10 mai 2026 |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association citée ci-dessus pour le montant indiqué.
- De dire que l'attribution des subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués peuvent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERT**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le  
ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_16-DE

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.17

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

### Subventions exceptionnelles 2026 - Lenn Vor

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d’absents : 2

Procurations : 2

Nombre de votants : 31

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

#### **Etaient absents :**

Solange BALAY, Sten LE GALL

#### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Subventions exceptionnelles 2026 - Lenn Vor

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget Ville,

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 sur les subventions exceptionnelles.

Cette liste a été établie à la suite de la réception des dossiers de demande de subvention adressés par les associations,

La commune a reçu des demandes de subventions exceptionnelles dont voici le détail :

| Nom de l'Association | Montant    | Objet                                                            |
|----------------------|------------|------------------------------------------------------------------|
| Lenn Vor             | 13.756,00€ | Restauration du Coquillier Anémone (subvention d'investissement) |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association citée ci-dessus pour le montant indiqué.
- De dire que l'attribution des subventions est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués peuvent faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de cette subvention. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la Ville.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026  
Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026  
Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026  
Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :



Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CER**

Publié le 9 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.18

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Attribution de sponsorings  
sportifs**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d’absents : 2

Procurations : 2

Nombre de votants : 31

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Michel CORRE, Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

## Attribution de sponsorings sportifs

**Rapporteur :****Pascal JEULAND 4ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2026,

Considérant que l'aide apportée par la ville aux sportifs pour une pratique régulière au niveau départemental et régional est fixée à 235€ et au niveau national ou international à 465€,  
Considérant que chaque sponsoring attribué par la ville fait l'objet d'une convention avec le sportif, précisant notamment l'obligation pour le sportif de mentionner le soutien de ville (lors de chaque compétition, épreuve ou manifestation, et dans le cadre des relations avec les médias) :

Depuis plusieurs années la ville de Plougastel soutient les sportifs par l'attribution de subventions dites de sponsoring sportif. En effet, les différents engagements et déplacements sur les compétitions engendrent une charge financière conséquente à l'année, à laquelle certaines aides du club sont à déduire en fonction des résultats réalisés. Le coût total restant à la charge de la famille ou du sportif reste cependant élevé.

Plusieurs demandes ont été instruites et peuvent être soumises au conseil municipal pour décision :

- Nicklas PILVEN, 21 ans, après avoir pratiqué le tennis de table à bon niveau, pratique l'athlétisme depuis le Covid et s'est ainsi spécialisé sur le 1500m et le 5000m sur piste, le cross-country et les courses sur route de 5km et 10km. Après une blessure en 2024, il réalise 2 performances de niveau N4 (classement Fédération Française d'Athlétisme). Ces résultats le placent 36<sup>ème</sup> au niveau national Espoir sur 5000m alors qu'il accédait tout juste à la catégorie. En Junior, il avait notamment pris la 3<sup>ème</sup> place des championnats de Bretagne de cross en 2023 ainsi qu'une 8<sup>ème</sup> place sur 5000m aux championnats de France sur piste. Il a terminé 6<sup>ème</sup> (1<sup>er</sup> de sa catégorie) au 5km de la Leclerc Gouesnou. Pour 2026, il vise une place dans le top 8 aux Championnats de France Espoir. La saison prochaine, il démarre un cursus de haut-niveau dans le Colorado en intégrant le Fort Lewis College afin de continuer à progresser et atteindre ses objectifs.
- Solange Balay, 30 ans, pratique le surf allongé en compétition. En 2023, elle se lance dans le Parasurf avec le Minou Surf Club où elle commence à participer à quelques compétitions. Ainsi, en 2024, elle décroche le titre de Championne de Bretagne dans sa catégorie, la 3<sup>ème</sup> place lors de l'Open de France à St Gilles Croix de Vie et enfin, le titre de Championne de France 2024 à Hossegor, seulement 6 mois après ses débuts dans la discipline. Ayant intégré l'équipe de France en juillet 2025, elle finit 1<sup>ère</sup> aux championnats d'Europe à Nigran, 1<sup>ère</sup> aux championnats de France à Hossegor et 4<sup>ème</sup> aux championnats du Monde en Californie. Elle obtient le statut d'athlète de haut-niveau en janvier 2026. Ses Objectifs sont de devenir Championne de France, Championne d'Europe et viser le titre aux Championnats du Monde tout en sensibilisant au handicap.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'attribuer les subventions de sponsoring sportif ainsi qu'il suit :
  - Nicklas PILVEN à hauteur de 465 euros,
  - Solange BALAY à hauteur de 465 euros,

- D'autoriser le maire ou son représentant légal à signer les conventions avec les athlètes précités et engager les crédits.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026  
Reçu en préfecture le 09/07/2026  
Publié le  
ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_18-DE

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.19

Commune de Plougestel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Autorisation de programme /  
Crédits de paiement -  
Aménagement de la Mairie -  
Actualisation n°4**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Autorisation de programme / Crédits de paiement - Aménagement de

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2122-21 et L 2122-22, relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9 portant définition des autorisations de programme et autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et autorisations d'engagement et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu le règlement budgétaire et financier établi par la commune,

Vu la délibération n°2023-02-06 portant sur la création de l'AP/CP,

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, à savoir que pour les dépenses de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure d'autorisation programme et crédit de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la dépense sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations d'engagement sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Ainsi le budget N ne contient que les CP de l'année N.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des CP doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire, elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes de celles du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Dans le cadre de l'opération d'Aménagement de la Mairie, il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme :

|                                  | AP        | Mandaté<br>2022 | Mandaté<br>2023 | Mandaté<br>2024 | Mandaté<br>2025 | CP 2026 | CP 2027 |
|----------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------|---------|
| Dépenses prévisionnelles TTC     | 1.050.000 | 12.247,20       | 10.216,29       | 37.455,51       | 187.850         | 700.000 | 102.231 |
| <b>Plan de financement</b>       |           |                 |                 |                 |                 |         |         |
| Subvention Conseil Régional      |           |                 |                 | -               |                 |         |         |
| Subvention Conseil Départemental |           |                 |                 | -               |                 |         |         |
| Subvention Etat - DETR           |           |                 |                 | 150.000         |                 |         |         |
| Subvention Brest métropole       |           |                 |                 | -               |                 |         |         |
| FCTVA                            |           |                 |                 | 140.000         |                 |         |         |
| Autofinancement                  |           |                 |                 | 760.000         |                 |         |         |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement susmentionnés.
- D'autoriser le Maire ou son représentant légal à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.20

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Budget principal - Décision  
modificative n°1-2026**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 7

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Budget principal - Décision modificative n°1-2026

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57

Vu la délibération n°2026-02-10 du 12 février 2026 relative au vote du budget primitif 2026

Vu la délibération n° 2026-05-7 du 7 mai 2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts afin de pouvoir réaliser :

**Section de fonctionnement :**

- o La notification du prélèvement associé à la loi SRU est supérieure à la somme budgétée pour un montant de 5 793€
- o Le service jeunesse : une hausse du séjour été, une hausse des activités club ados (prise en charge des 10-11 ans en test en avril), IJ Box (abonnement) oublié dans le BP initial, et 3200 euros pour couvrir les 4 permis citoyens actuellement sur liste d'attente. Soit un total de 5 808€
- o Ces dépenses supplémentaires sont équilibrées via les autres contributions directes (compensation de l'Etat sur les dégrèvements accordés) soit 11 601€

| SECTION DE FONCTIONNEMENT (En euros) |                                 |           |            |                               |           |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------|------------|-------------------------------|-----------|
| DEPENSES                             |                                 |           | RECETTES   |                               |           |
| 739116 - 01                          | Prélèvement loi SRU             | 5 793,00  | 73118 - 01 | Autres contributions directes | 11 601,00 |
| 6042 - 338                           | Achats de prestation de service | 1 570,00  |            |                               |           |
| 6182 - 338                           | Documentation générale          | 1 038,00  |            |                               |           |
| 65188 - 338                          | Autres                          | 3 200,00  |            |                               |           |
| TOTAL                                |                                 | 11 601,00 | TOTAL      |                               | 11 601,00 |

**Section d'investissement :**

- o Le rajout de la sauteuse engagée en 2025 et dont les crédits ont été oubliés en restes à réaliser pour un montant de 25 000€
- o L'enveloppe annuelle de 41 190€ allouée suite au diagnostic des infrastructures portuaires a été également oubliée
- o Le remplacement d'un ampli qui a été grillé et dont la vétusté ne permet pas de le réparer (25 ans) pour un montant de 285€
- o Les subventions d'équipement allouées à l'association Lenn Vor pour un montant total de 15 745€
- o La réception du chantier de la Mairie qui est avancée à la fin d'année 2026. Aussi, un rééquilibrage de l'AC/CP est nécessaire pour un montant de 300 000€
- o Ces dépenses sont équilibrées avec un emprunt d'équilibre
- o Les travaux de la piste de BMX sont également avancés et nécessitent un montant de 40 000€
- o La rénovation de la fosse de la salle de gym qui a été endommagée pendant les travaux pour un montant de 32 000€
- o Ces deux dernières sommes sont équilibrées via la subvention de conseil départemental qui n'était pas encore inscrite en totalité dans le budget

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_20-DE

| SECTION D'INVESTISSEMENT (En euros) |                         |            |                         |                                     |            |
|-------------------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|-------------------------------------|------------|
| DEPENSES                            |                         |            | RECETTES                |                                     |            |
| Opé° 01006 - 2188 - 281             | Matériel                | 25 000,00  | Opé° 01009 - 1313 - 321 | Subvention du Conseil Départemental | 72 000,00  |
| Opé° 01004 - 2188 - 325             | Matériel                | 41 190,00  | 1641 - 01               | Emprunt                             | 382 220,00 |
| Opé° 01009 - 2188 - 321             | Matériel                | 32 000,00  |                         |                                     |            |
| Opé° 01008 - 2188 - 338             | Matériel                | 285,00     |                         |                                     |            |
| Opé° 01009 - 2313 - 322             | Travaux                 | 40 000,00  |                         |                                     |            |
| Opé° 01002 - 2313 - 020             | Travaux                 | 300 000,00 |                         |                                     |            |
| Opé° 01013 - 20421 - 020            | Subvention d'équipement | 15 745,00  |                         |                                     |            |
| TOTAL                               |                         | 454 220,00 | TOTAL                   |                                     | 454 220,00 |

### Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver la décision modificative n°1-2026 du budget principal Ville telle que présentée ci-dessus.

### Projet de délibération soumis à la :

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

### Délibération du Conseil Municipal : adoptée à la majorité.

Ayant voté pour 25

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 7 : Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT.

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.21

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Budget ZA Ty ar Menez III -  
Décision modificative n°1-2026**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 26

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 6

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_21-DE

Budget ZA Ty ar Menez III - Décision modificative n°1-2026

**Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

**Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-02-12 du 12 février 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts afin de pouvoir réaliser :

- Section de fonctionnement : Ajustement des crédits de remboursement des intérêts sur le prêt relais souscrits en débit d'année via les ventes futures de terrain

| SECTION DE FONCTIONNEMENT (En euros) |                    |            |           |                               |           |
|--------------------------------------|--------------------|------------|-----------|-------------------------------|-----------|
| DEPENSES                             |                    |            | RECETTES  |                               |           |
| 627 - 518                            | Services bancaires | 21 893,92  | 7015 -518 | Autres contributions directes | 11 126,92 |
| 66111 - 518                          | Intérêts d'emprunt | - 8 767,00 |           |                               |           |
| 6688 - 518                           | Autres             | - 2 000,00 |           |                               |           |
| TOTAL                                |                    | 11 126,92  | TOTAL     |                               | 11 126,92 |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver la décision modificative n°1-2026 du budget annexe ZA Ty ar Menez III telle que présentée ci-dessus.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** adoptée à la majorité.

Ayant voté pour 26

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 6 : Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN.

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.22

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Adhésion à la Centrale d'Achat du  
Réseau des acheteurs hospitaliers  
(RESAH)**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d'absents : 2

Procurations : 1

Nombre de votants : 30

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Xavier LE GALL, Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Adhésion à la Centrale d'Achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

**Rapporteur :**

**Patricia HENAFF 1ère adjointe au Maire**

**Exposé**

Le Code de la commande publique (CCP) permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux. Le respect par ces centrales d'achats des règles de la commande publique permet aux acheteurs qui y recourent pour leurs achats de ne pas avoir à lancer eux-mêmes les procédures de passation requises (CCP, art. L. 2113-4).

Levier d'optimisation des achats, les centrales d'achats permettent d'optimiser les coûts de passation et de gestion de ces achats et de bénéficier d'économies d'échelle. A l'instar de l'UGAP ou la CANUT par exemple, dont la commune est adhérente.

Une nouvelle opportunité en matière de centrale d'achat s'est faite jour par l'intermédiaire de Brest Métropole avec la centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers).

Afin de poursuivre la démarche de mutualisation des achats à l'échelle de Brest métropole menée dans le cadre du groupement de commandes permanent lié aux besoins récurrents, Brest métropole propose aux membres du groupement de recourir aux services de la centrale d'achat RESAH par son intermédiaire.

Pour bénéficier des services du RESAH, une adhésion groupée dite « groupement de collectivité », est nécessaire et la cotisation annuelle de 1800€ est prise en charge intégralement par Brest Métropole.

Afin de pouvoir profiter des marchés publics conclus par le RESAH, la signature d'une convention de mise à disposition spécifique est requise.

Chaque structure concernée a la charge de l'exécution technique et financière de la part des prestations la concernant. Le coût des marchés passés est quant à lui facturé à Brest Métropole qui le refacture ensuite à chaque membre.

La commune peut également s'adresser directement au RESAH pour les marchés susceptibles de l'intéresser en propre.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le recours à la Centrale d'Achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers dénommées « RESAH ».
- D'autoriser le Maire, ou son représentant à prendre toutes décisions et signer la convention et tous documents s'y rapportant.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :  
N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_22-DE

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.23

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Acquisition de matériels  
scéniques : demandes de  
subventions**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29

Nombre d’absents : 2

Procurations : 2

Nombre de votants : 31

Vote

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothee BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY, Mekoka DOSSO

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

**Acquisition de matériels scéniques : demandes de subventions****Rapporteur :****Claire LE VOT 3ème adjointe au Maire****Exposé**

Comme chaque année depuis sa création en 2005, l'Espace Avel Vor investit dans du matériel scénique pour maintenir sa compétitivité et réduire son impact.

En 2026, l'Espace Avel Vor souhaite d'une part, procéder au remplacement de matériels obsolètes et/ou en fin de vie et d'autre part, poursuivre le renouvellement de matériels moins énergivores.

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises et le montant des travaux s'élève à 44.557,20€ HT.

Le détail des acquisitions est fourni en pièce jointe.

Dans le cadre de ces investissements, la ville peut recevoir le soutien de partenaires financiers :

- La Région Bretagne, au titre de l'acquisition de matériels scéniques
- Le Centre National de la Musique, au titre du programme d'aide à l'équipement et la mise en conformité des salles de spectacle en activité

Le plan de financement est établi ainsi :

| Financier           | Montant HT         |
|---------------------|--------------------|
| Ville de Plougastel | 22 278,60 €        |
| Région Bretagne     | 8 911,44 €         |
| CNM                 | 13 367,16 €        |
| <b>Total</b>        | <b>44 557,20 €</b> |

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le remplacement des matériels et de poursuivre le renouvellement de matériels moins énergivores.
- D'autoriser le maire à solliciter la Région Bretagne, au titre de l'acquisition de matériels scéniques pour un montant de 8.911,00 € (huit mille neuf cent onze euros).
- D'autoriser le maire à solliciter le Centre National de la Musique, au titre du programme d'aide à l'équipement et la mise en conformité des salles de spectacle en activité pour un montant de 13 367,00 € (treize mille trois cent soixante sept euros).
- D'autoriser le maire ou son représentant légal à engager les crédits nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_23-DE

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.24

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Catalogue des tarifs et  
participation à l'enseignement  
2026**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_24\_1-DE

## Catalogue des tarifs et participation à l'enseignement 2026

### **Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

### **Exposé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-29,

Un tableau synthétique de l'ensemble des tarifs et participations à l'enseignement de la commune est établi et annexé à la présente délibération.

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver les tarifs et participations à l'enseignement annexés applicables à compter de septembre 2026.

### **Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

### **Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 10 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.25

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Taxe sur la publicité extérieure -  
TPE 2027**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Taxe sur la publicité extérieure - TPE 2027

### **Rapporteur :**

**Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire**

### **Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des impositions des biens et des services et notamment son article L. 454-58 indiquant que les tarifs normaux et maximaux sont indexés sur l'inflation chaque année, sans toutefois pouvoir être négatifs et sans excéder le montant prévu à l'article L. 454-59 du même Code,

Vu l'article 171 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie relatif au nouveau régime de la Taxe locale sur la publicité extérieure,

Vu l'arrêté du 17 avril 2025, publié au Journal officiel du 27 avril 2025, actualise les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2026.

Cette revalorisation annuelle automatique est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée entre octobre 2023 et octobre 2024.

Vu la délibération n°2010-06-03 instaurant la Taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Considérant les modifications du régime de la Taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui abroge les articles L.2333-7 à 13 et les articles L.2333-14 et -15 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les nouvelles bases de la réglementation de la Taxe sur la publicité extérieure en vigueur depuis le 1 janvier 2024 fixant les tarifs suivant les conditions des articles L. 454-56 à -66 du Code des impositions des biens et des services.

Instituée par les collectivités territoriales, la TPE s'applique aux supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Les collectivités locales avaient jusqu'au 1er juillet 2025 pour adopter une délibération fixant leurs propres tarifs dans la limite des plafonds revalorisés.

En l'absence de délibération spécifique, ce sont les tarifs plafonds fixés par arrêté ministériel qui s'appliquaient automatiquement à compter du 1er janvier 2026.

Ces montants s'appliquent par mètre carré et par an. Les collectivités peuvent, par délibération, ajuster ces montants dans la limite des plafonds.

L'arrêté précise les nouveaux tarifs applicables selon le type de support et la strate de plus de 50.000 habitants :

|                                                                      |                                                                 | Tarif<br>2026 | Tarif<br>selon<br>arrêté | Tarif<br>2027 |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| Dispositifs et<br>préenseignes non<br>numériques (€/m <sup>2</sup> ) | Superficie < ou = à 50m <sup>2</sup>                            | 15,00 €       | 25,00 €                  | 15,00 €       |
|                                                                      | Superficie > à 50m <sup>2</sup>                                 | 30,00 €       | 50,10 €                  | 30,00 €       |
| Dispositifs et<br>préenseignes numériques<br>(€/m <sup>2</sup> )     | Superficie < ou = à 50m <sup>2</sup>                            | 45,00 €       | 75,40 €                  | 45,00 €       |
|                                                                      | Superficie > à 50m <sup>2</sup>                                 | 90,00 €       | 148,80 €                 | 90,00 €       |
| Ensemble des faces<br>d'enseignes (€/m <sup>2</sup> )                | Superficie < ou = à 7 m <sup>2</sup>                            | Exonération   | 25,00 €                  | Exonération   |
|                                                                      | Superficie > à 7 m <sup>2</sup> et <<br>ou = à 12m <sup>2</sup> | 15,00 €       | 25,00 €                  | 15,00 €       |
|                                                                      | Superficie > à 12m <sup>2</sup> et <<br>ou = à 50m <sup>2</sup> | 30,00 €       | 50,10 €                  | 30,00 €       |
|                                                                      | Superficie > à 50m <sup>2</sup>                                 | 60,00 €       | 100,40 €                 | 60,00 €       |

### Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver la tarification indiquée ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### Projet de délibération soumis à la :

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
 Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.26

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Initiation au breton - année 2026  
-2027**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Initiation au breton - année 2026 -2027

**Rapporteur :**

**Brigitte DENIEL 7ème adjointe au Maire**

**Exposé**

Depuis de nombreuses années, une initiation à la langue bretonne est proposée aux élèves qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue dans les écoles primaires publiques de Plougastel Daoulas, à raison d'une heure hebdomadaire.

La commune de Plougastel-Daoulas participe au financement de ce dispositif mis en œuvre par le Conseil Départemental du Finistère.

Pour l'année scolaire 2026/2027, 3 classes de l'école Mona Ozouf ont émis le souhait de continuer à bénéficier de cette initiation dispensée par l'association Sked.

Le coût de l'intervention est fixé à 5 400 € pour l'année (pour les 3 classes), et est co-financée par le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne et la Commune.

La participation de la Commune est fixée à 760 € par classe, soit 2 280 € pour les 3 classes.  
Pour information, le Département prend en charge 2 401.80 € et la Région 718.20 €.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le renouvellement du dispositif d'initiation au breton dans les écoles publiques pour l'année scolaire 2026-2027.
- D'inscrire les budgets nécessaires à cette action.
- D'autoriser le Maire ou son représentant légal à procéder au versement de la somme de 2 280 € au Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif d'initiation à la langue bretonne pour l'année 2026-2027.

**Projet de délibération soumis à la :**

Bureau municipal 2026-2032 du 19 mai 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.27

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Convention partenariale avec la  
DGFIP**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d’absents : 3

Procurations : 2

Nombre de votants : 30

Vote

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Michel CORRE, Solange BALAY, Benjamine JARRY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Convention partenariale avec la DGFIP

**Rapporteur :****Marc JEZEQUEL 2ème adjoint au Maire****Exposé**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Commune et les services de la DGFIP souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Ce dispositif est appelé convention partenariale. Il est constitué d'une convention, de fiches-actions et d'un tableau de bord. Ces fiches-actions sont classées selon 4 axes :

- Axe 1 : Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures, maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale financière et domaniale au service des responsables

De ces axes découlent différentes fiches-actions parmi lesquelles la Commune a pu sélectionner celles qu'elle jugeait les plus pertinentes :

Axe 1 : Développer une culture commune de maîtrise des risques :

- Action 1 : Partager l'information et les procédures : Rationnaliser la circulation de l'information selon certaines modalités, mettre en commune certaines procédures, permettre une meilleure connaissance mutuelle des services et leur fonctionnement, favoriser le décloisonnement et permettre la constitution progressive d'un fonds documentaire,
- Action 2 : Prévenir les risques de cyberattaques : favoriser la coordination efficace entre les services dans le cadre de la prévention, la détection et la gestion des cyberattaques afin d'assurer la continuité et la sécurisation des opérations comptables et financières,
- Action 3 : Réaliser un diagnostic conjoint de la qualité des comptes et des axes de fiabilisation prioritaires
- Action 4 : Maîtriser le calendrier de production des comptes

Axe 3 : Optimiser les chaînes de recette et de dépense :

- Action 1 : Maîtriser le délai global de paiement
- Action 2 : Mettre en place le contrôle allégé en partenariat d'une chaîne de dépense : développer une maîtrise partenariale des risques, alléger le contrôle des chaînes de dépenses sécurisées, améliorer les délais globaux de paiement, gagner des marges de manœuvre pour que les services se concentrent sur les chaînes de dépenses présentant le plus de risque

Axe 4 : Assurer la fiabilisation des comptes :

- Action 1 : Mettre conjointement à niveau l'actif immobilisé dans la cadre d'une démarche pérenne : donner une image fidèle du patrimoine, présenter un bilan sincère à la clôture des exercices, disposer d'un état de l'actif ajusté (Action déjà inscrite en 2022 mais non finalisée)
- Action 2 : Fiabiliser conjointement la comptabilisation des subventions d'investissement reçues
- Action 3 : Apurer les comptes de tiers : Régulariser les créances et les dettes inscrites aux comptes de tiers du bilan, régulariser rapidement les opérations comptabilisées dans un compte d'imputation provisoire La convention est annexée.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention partenariale avec la DGFIP.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 30

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,  
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance  
Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.28

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Restauration du maître-autel de  
la chapelle Saint-Claude :  
approbation de l'opération,  
demande de subvention au  
Conseil départemental du  
Finistère, approbation de  
l'ouverture d'une souscription  
publique via la Fondation du  
patrimoine**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Restauration du maître-autel de la chapelle Saint-Claude : approbation de l'opération, demande de subvention au Conseil départemental du Finistère, approbation de l'ouverture d'une souscription publique via la Fondation du patrimoine

**Rapporteur :**

**Xavier LE GALL Conseiller délégué**

**Exposé**

En 2024, la Commune a commandé sur les conseils du conservateur en chef du patrimoine au Département, une étude-diagnostic du maître-autel de la chapelle Saint-Claude.

L'étude a été réalisée par l'entreprise Coreum en 2024/2025. Cette étude préalable à la restauration fait apparaître de nombreux désordres qui nécessitent une dépose de l'objet et une intervention pour garantir sa pérennité.

Les travaux projetés concerneront la menuiserie, la polychromie du maître autel et la maçonnerie située à l'arrière de celui-ci.

Le montant des travaux est estimé à 44 500 euros H.T (53 400 euros T.T.C). Ils peuvent faire l'objet d'un subventionnement du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 25% du montant H.T.

A cette subvention, s'ajouterait la somme des dons récoltés dans le cadre d'une souscription à la Fondation du patrimoine que la Commune souhaite lancer. Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Commune de Plougastel et la Fondation du patrimoine. Celle-ci définira les modalités pratiques. L'appel à souscription sera lancé en septembre 2026.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver l'opération de restauration du maître-autel de la chapelle Saint-Claude ainsi que le montage financier de l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre du Pacte 2030.
- D'approuver le lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises relative au financement des travaux de restauration du maître-autel de la chapelle Saint-Claude.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention avec la Fondation du patrimoine relative à l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises et toutes les autres pièces relatives à ce dossier.

**Projet de délibération soumis à la :**

Bureau municipal 2026-2032 du 19 mai 2026

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :



Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERT**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_28-DE

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.29

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Réseau Francophone Ville Amie  
des Aînés - nouveau mandat**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Réseau Francophone Ville Amie des Aînés - nouveau mandat

**Rapporteur :**

**Nathalie BATHANY 5ème adjointe au Maire**

**Exposé**

La ville de Plougastel-Daoulas est engagée dans la démarche Ville Amie des Aînés. Elle est adhérente du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA), et a obtenu le label « Ville Amie des Aînés » niveau Bronze en novembre 2025.

Elle s'est dotée un plan d'actions pour trois ans.

En adhérant au RFVAA, la ville de Plougastel-Daoulas s'est engagée à en respecter les statuts, ainsi que sa Charte.

Afin de respecter les statuts de l'Association, la collectivité doit, à l'occasion de ce nouveau mandat municipal, nommer deux représentants auprès du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés : un titulaire, et un suppléant.

Ces nominations permettront à la commune de pouvoir être représentée, par l'un ou l'autre des représentants, lors des Assemblées Générales du RFVAA.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De renouveler l'approbation de l'adhésion de la commune au RFVAA, d'en approuver la charte et les valeurs.
- De désigner Nathalie Bathany, adjointe en charge de l'action sociale, des aînés et des relations intergénérationnelles pour représenter la collectivité au sein de l'association et Françoise Morvan, conseillère municipale déléguée au logement et aux solidarités en tant que suppléante.
- De verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.
- D'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer la charte du RFVAA et tout document relatif à l'adhésion de la collectivité.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 2 ASEJ 2026-2032 du 18 juin 2026

Bureau municipal 2026-2032 du 09 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CER**

Publié le 9 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_29-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.30

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Reversement bénéfices à  
l'association Zatovo**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_30-DE

Reversement bénéfices à l'association Zatovo

**Rapporteur :**

**Claire LE VOT 3ème adjointe au Maire**

**Exposé**

Les 18 et 19 avril 2026 a eu lieu la 3<sup>ème</sup> édition Ploug & Play organisée par le service Culture et Sports de la commune. Il a été convenu que le programme de ce week-end inclus un évènement solidaire.

Cet évènement solidaire a remporté un vif succès et récolté 1 574,00 €.

Le service Culture et Sports organisateur souhaite que ces bénéfices reviennent à l'association Zavoto.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant légal à reverser les bénéfices à l'association Zatovo.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 4 CSVA 2026-2032 du 17 juin 2026

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.31

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Modification du tableau des  
emplois - Police Municipale et  
Espaces Verts**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_31-DE

Modification du tableau des emplois - Police Municipale et Espaces Verts

**Rapporteur :**

**Patricia HENAFF 1ère adjointe au Maire**

**Exposé**

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 2 juin 2026.

Les modifications suivantes du tableau des emplois sont proposées aux membres du Conseil municipale :

**Direction Générale**

Police Municipale

Il est proposé de créer un poste de Policier Municipal à 100% avec pour grade minimum Gardien-Brigadier et grade maximum Brigadier chef principal.

**Direction Cadre de Vie et Patrimoine**

Espaces verts

Il est proposé de modifier le grade maximum du poste de Responsable de la régie de maintenance des espaces publics communaux d'Agent de maîtrise principal à Technicien.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De modifier le tableau des emplois.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,  
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance  
Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.32

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

### **Modification du règlement du temps de travail**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Modification du règlement du temps de travail

**Rapporteur :****Patricia HENAFF 1ère adjointe au Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,  
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,  
Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,  
Vu la délibération n°2021-07-19 relative au temps de travail en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,  
Vu la délibération n°2023.12.33 relative à la création du règlement du temps de travail en date du 14 décembre 2023,  
Vu la délibération n°2024.10.21 relative à la modification du formulaire des Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) en date du 10 octobre 2024,  
Vu la délibération n°2026.02.26 relative à la modification du règlement du temps de travail en date du 12 février 2026,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 juin 2026,

Le règlement du temps de travail est un outil permettant de recenser l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et d'usage de la collectivité, et est, par conséquent, un outil qui évolue aux grés des changements législatifs ou des pratiques dans la collectivité.

Les éléments proposés à la modification sont les suivants :

- Les heures supplémentaires
- Le télétravail
- Les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA)

Concernant les heures supplémentaires, un groupe de travail a été formé à la demande des représentants du personnel afin d'échanger sur le sujet, les conditions de déclenchement et les modalités réglementaires et d'usage de la collectivité. Le groupe, composé de deux représentants du personnel, d'un élu et du responsable Ressources Humaines, s'est réuni les 26 mars et 30 avril 2026 à cet effet. Il convenait notamment de clarifier sous quel motif les heures supplémentaires faites par les agents étaient laissés au choix de la rémunération ou de la récupération lors d'événements :

- Rémunération ou récupération au choix de l'agent pour les événements organisés par la collectivité,
- Récupération pour les événements organisés par un organisme extérieur (autre collectivité, association etc.), pour les déplacements liés à la formation professionnelle ou dans le cadre des missions quotidiennes du poste.

Concernant le télétravail, celui-ci a été formalisé en 2022 par la création d'un règlement du télétravail (annexe du règlement du temps de travail). Le constat actuel est que le télétravail est une organisation du temps de travail qui permet, aux agents pouvant l'effectuer, une plus grande flexibilité et de cibler des activités dédiées (administratives par exemple).



Le télétravail concerne environ une trentaine d'agents (dont certains ayant pas recours), où les postes sont compatibles avec le télétravail, dans la grande majorité des cas. Afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement des services, de prévenir l'isolement des agents, et pour être en adéquation avec le constat du recours au télétravail, il convenait de modifier :

- Le nombre de jour maximum pouvant être pris en télétravail régulier à 1 jour par semaine,
- De limiter le télétravail à titre ponctuel pour les agents le voulant, pour les responsables hiérarchiques à temps partiel ou à temps non complet et pour les directeurs.

Concernant les ASA, il convenait de modifier deux d'entre elles afin d'élargir les droits des agents dans le cadre de l'accompagnement de la maladie grave d'un proche et ce, suite à des situations rencontrées au cours de l'année n'ayant pas de réponse inscrite dans le précédent règlement :

- De basculer les enfants dans l'ASA maladie très grave d'un conjoint, la faisant passer à 5 jours (contre 3 auparavant),
- D'ajouter les frères et sœurs dans celle relative à la maladie très grave d'un père et d'une mère (3 jours),
- De préciser que l'ASA est par proche et par an, sous présentation d'un justificatif médical nécessitant la présence de l'agent.

Les éléments soumis à modification sont présentés en annexe.

#### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De modifier le règlement du temps de travail, ses annexes ainsi que les formulaires associés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces.

#### **Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.33

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Modification du règlement des  
astreintes**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d’absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

## Modification du règlement des astreintes

**Rapporteur :****Patricia HENAFF 1ère adjointe au Maire****Exposé**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,  
Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,  
Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,  
Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,  
Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,  
Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,  
Vu l'avis du comité technique en date du 23 avril 2012 portant sur la mise en place d'une astreinte de décision,  
Vu l'avis du comité technique en date du 4 février 2020 portant sur l'évolution du type d'astreinte,  
Vu la délibération du 11 février 2020 portant sur l'indemnité d'astreinte d'exploitation,  
Vu l'avis du comité social territorial du 5 juin 2025 portant sur la mise à jour du règlement des astreintes,  
Vu la délibération du 21 juin 2025 portant sur la mise à jour du règlement des astreintes,  
Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,  
Vu l'avis du comité social territorial du 2 juin 2026 portant sur la mise à jour du règlement des astreintes,

Considérant le besoin de mettre à jour le règlement des astreintes de 2025,

Considérant le besoin de statuer sur les modalités de rémunération ou de compensation des astreintes des agents territoriaux,

Le règlement des astreintes a été revu en juin 2025 afin de formaliser les différentes astreintes qui ont cours dans la collectivité (élus, exploitation, sécurité), leur organisation et leur aspect réglementaire.

Des éléments étaient cependant à clarifier auprès des représentants du personnel ainsi que des équipes de la filière technique concernées par l'astreinte d'exploitation. A cette occasion, un groupe de travail, composé de deux représentants du personnel, d'un élu et du responsable Ressources Humaines, s'est réuni les 2 avril et 7 mai 2026.

Les discussions ont porté sur :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_33-DE

- La composition de l'astreinte d'exploitation :
  - o De modifier les fiches de poste des agents concernés avec la mention de l'astreinte.
  - o D'intégrer l'astreinte dans les missions des futurs embauches au sein de la Direction Cadre de vie et Patrimoine (agents de la filière technique).
- L'organisation de l'astreinte d'exploitation :
  - o De pouvoir poser des absences, dans la limite d'un jour, lors d'une semaine d'astreinte.
  - o D'assurer l'astreinte pour les agents à temps partiel ou non-complet, selon une organisation définie préalablement.
  - o De définir les conditions de sortie du dispositif (avis médical ou par décision de l'Autorité Territoriale).
  - o De déclarer des heures d'intervention auprès du responsable hiérarchique et du service Ressources Humaines.
- La rémunération liée aux astreintes (exploitation et sécurité) :
  - o De pouvoir choisir entre la rémunération et la récupération des heures d'interventions à l'intervention (et non plus à l'année).
  - o De modifier les montants d'indemnités et d'interventions pour l'astreinte de sécurité (CCAS et Population) suite à l'arrêté du 12 décembre 2025.
  - o D'indiquer que le service Informatique fait partie de la filière technique pour définir les montants d'indemnités correspondants.

Les éléments soumis à modification sont présentés en annexe.

#### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De modifier le règlement des astreintes.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal de la commune, au chapitre des dépenses de personnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces.

#### **Projet de délibération soumis à la :**

Commission 1 FST 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal :** Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Claire LE VOT**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.34

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**  
-----

**Désignation d'une élue pour la  
délivrance d'autorisations  
d'urbanisme déposées par le  
maire en son nom personnel**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 29  
Nombre d'absents : 2  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 31

Vote  
Ayant voté pour 31  
Ayant voté contre 0  
S'étant abstenu 0  
N'ayant pas pris part au vote 0

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

**Etaient absents :**

Dominique CAP, Solange BALAY

**Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Désignation d'une élue pour la délivrance d'autorisations d'urbanisme déposées par le maire en son nom personnel

**Rapporteur :**

**Patricia HENAFF 1ère adjointe au Maire**

**Exposé**

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que si le Maire est concerné par un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, en son nom personnel ou comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives aux démarches d'urbanisme le concernant.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- De désigner Madame Claire Le Vot pour prendre toutes les décisions relatives aux démarches d'urbanisme le concernant.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ayant voté pour 31

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026.06.35

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 25 juin 2026**

**Régularisation foncière entre la  
Commune de Plougastel-Daoulas  
et le Département du Finistère  
concernant le collège de la  
Fontaine blanche : rajout**

L'an 2026 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 1

Procurations : 2

Nombre de votants : 32

### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Marc JEZEQUEL, Claire LE VOT, Pascal JEULAND, Nathalie BATHANY, Romain ABGRALL, Brigitte DENIEL, Michel CORRE, Haoua LE GALL, Françoise MORVAN, Xavier LE GALL, Yvan LACHUER, Enola LE GALL, Sylvain GANGLOFF, Christine BERREGARD, Sophie-Dorothée BOUTHORS, Antonio LOPES DE BARROS, Françoise LE GALL, François LEMAITRE, Gladys LE GUEN, Mekoka DOSSO, Béatrice HIVERT, Nicolas HUSSON, Séverine ALLAIN, Damien RIVIER, Benjamine JARRY, Sten LE GALL, Marion KERNEN, Elodie ROUDAUT

### **Etaient absents :**

Solange BALAY

### **Etaient représentés :**

Patrice RUBAN donne pouvoir à Xavier LE GALL, Clément POUPON donne pouvoir à Claire LE VOT

**Madame Claire LE VOT** a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

Régularisation foncière entre la Commune de Plougastel-Daoulas et le Département de la Haute-Finistère concernant le collège de la Fontaine blanche : rajout

**Rapporteur :**

**Romain ABGRALL 6ème adjoint au Maire**

**Exposé****Pour rappel de la délibération n°2026.02.24 du 12 février 2026 :**

En

préalable, il est rappelé que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifiée dans l'article L213-3, et suivants du code de l'éducation, prévoit le transfert de propriété des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) aux départements et régions de rattachement, à titre gratuit et sans diagnostic obligatoire. L'ensemble des détails de la procédure figure dans la circulaire NOR/MCT/B/00077/C du 17/11/2006.

Afin d'assurer la sécurité juridique des transferts envisagés, il est souhaitable que la collectivité de rattachement obtienne l'accord formel de la collectivité propriétaire.

Le transfert de foncier du collège de la Fontaine blanche est de droit. Le périmètre transféré correspondant à l'emprise foncière du collège en accord avec le propriétaire actuel et le collège.

Chaque fois que cela s'avère possible, le transfert prend la forme d'un acte administratif rédigé par les services du Conseil Départemental, ce sera le cas ici. Le transfert sera effectif après publication et enregistrement auprès du service de la publicité foncière.

Ainsi le plan cadastral est modifié pour régulariser la propriété foncière de la commune et du Département en procédant à un échange d'emprises afin de se conformer aux limites de fait.

La commune récupère les parcelles cadastrées BC n°669, BC n° 673 et BC n° 672 d'une surface respective de 161 m<sup>2</sup>, 232 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup>.

**En complément de cette délibération, la commune récupère la parcelle cadastrée BC n°605 d'une surface de 75 m<sup>2</sup>.**

En échange, le Département récupère les parcelles cadastrées BC n° 667 et BC n° 665 d'une surface respective de 130 m<sup>2</sup> et 201 m<sup>2</sup>.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'acter le principe du transfert à titre gratuit en pleine propriété au Département du Finistère de la parcelle référencée n°BC 605 rajoutée ci-dessus dont la Commune est propriétaire afin de permettre la régularisation foncière du collège de la Fontaine blanche en application des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, lesquels seront établis sous forme d'acte administratif par les services du Conseil Départemental.

**Projet de délibération soumis à la :**

Commission 3 UTP 2026-2032 du 18 juin 2026

**Délibération du Conseil Municipal** : Le conseil adopte à l'unanimité

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 25 juin 2026

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
Claire LE VOT

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 029-212901896-20260625-2026\_06\_35-DE

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Publié le 9 juillet 2026